



05/03/03

13 MARS 2003

SIGNATURE D'UN D'ACCORD DIRECTION-SYNDICATS **SUR LES CORRESPONDANTS-PIGISTES**

La Direction de RFI a signé un accord avec les organisations syndicales, ce mercredi 5 mars à 20h, portant sur la revalorisation de divers éléments relatifs à la rémunération, à la couverture sociale et à l'équipement des correspondants-pigistes. Le dernier accord datait de 1996.

Les points de l'accord sont les suivants :

1 - Harmonisation pour l'ensemble des rédactions de RFI et revalorisation des tarifs des correspondants (Français et étrangers) de allant de 6,66% jusqu'à 12,75% pour les papiers et sons qui représentent le plus gros volume des correspondances. Les tarifs des papiers et des sons seront à nouveau augmentés à hauteur de 2% le 1^{er} juillet 2004 et de 2% le 1^{er} juillet 2005. **Le tarif de la pige sport est aligné sur le tarif « papier », ce qui représente une augmentation allant de 57,97% à 73,23%.**

2 - Mise en place d'un nouveau système de protection sociale adapté pour les correspondants français à l'étranger (frais de santé et retraite).

3 - Lancement immédiat d'une étude auprès de plusieurs compagnies d'assurance destinée à couvrir tous les correspondants (Français et étrangers) pour le risque Accident du Travail pouvant entraîner une invalidité temporaire. Les autres risques sont déjà couverts.

4 - Renforcement des liens avec tous nos correspondants (Français et étrangers) par :

- la nomination d'un interlocuteur, chargé de résoudre les questions administratives.
- une information sur la vie de l'entreprise et tous sujets les concernant avec la publication d'une lettre trimestrielle.

5 - Attribution d'une régie d'avance, sous conditions du volume de collaboration ; ce système permettra aux correspondants (Français et étrangers) d'assurer certaines dépenses sans en faire l'avance.

6 - Mise à disposition de matériels : cartes téléphoniques, matériels d'enregistrement et de montage simple, sous conditions de volume et de régularité de collaboration (Français et étrangers).